

**RAPPORT DE LA COMMISSION**  
**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Pierre-Alain Favrod et consorts - Que fait-on de notre blé ?**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie à Lausanne le lundi 24 avril 2017 à la Salle de Conférences n°300 du DECS, Rue Caroline 11, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les Députées Ginette Duvoisin et Martine Meldem (excusée) ainsi que de Messieurs les Députés Dominique-Richard Bonny, François Clément, Pierre-Alain Favrod et Pierre-Alain Urfer. Madame Laurence Creteigny a été confirmée dans son rôle de présidente et de rapportrice.

Ont participé à cette séance, Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie et du sport (DECS) ainsi que Monsieur Frédéric Brand, Chef du Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI). Monsieur Florian Ducommun a tenu les notes de séance, ce dont il est vivement remercié.

**2. POSITION DU POSTULANT**

Le postulant estime important d'en savoir un peu plus sur le parcours des céréales panifiables et fourragères.

Le canton de Vaud est, par ailleurs, le plus gros producteur de Suisse. En ces temps où les labels vaudois font l'objet de promotion, le postulant aimerait connaître le suivi des stocks annuels au niveau du canton.

La filière des céréales comprend trois échelons :

1. Les céréaliers, soit les agriculteurs qui produisent et fournissent les céréales.
2. Les centres collecteurs, lesquels s'occupent de la réception ainsi que de l'annonce des stocks.
3. Les meuniers, qui transforment les matières premières en farine.

Enfin, le postulant note que les centres collecteurs doivent annoncer la quantité totale réceptionnée une fois par année, mais qu'il n'y a cependant aucun suivi des stocks.

**3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Le Conseiller d'Etat précise en préambule qu'il n'y a pas de contingent de production de céréales. Ainsi, l'agriculteur choisit librement de planter des céréales. En outre, il n'y a pas d'obligations d'achat de l'ensemble des céréales produites, ce qui signifie qu'il n'y a également aucun prix garanti. Aussi, les céréales destinées à la production du pain sont payées plus chères aux producteurs que celles destinées à nourrir les animaux. Plus le prix de ces dernières est élevé, plus le coût de production d'autres produits, comme le lait par exemple, sera rehaussé. La marge bénéficiaire est ainsi rabotée par les coûts générés par l'alimentation du bétail. Il convient de préciser qu'une grosse part des céréales finit en alimentation du bétail ou dans la filière porcine.

Par ailleurs, au cours des périodes de pénuries de l'offre de céréales en Suisse, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) peut libérer des quotas d'importations de céréales étrangères pour pallier à ces manques.

Cette thématique n'est ainsi pas aisée car chaque filière agricole a son mode de fonctionnement, ses propres règles et ses intermédiaires.

En conclusion, le Conseiller d'Etat souligne qu'une meilleure transparence est toujours bénéfique mais elle devrait également s'amorcer à l'échelle nationale. Si une telle disposition pourrait s'avérer pertinente à l'échelle cantonale, elle ne pourrait cependant s'appliquer qu'aux entreprises et intermédiaires vaudois.

#### **4. DISCUSSION GENERALE**

Le Conseiller d'Etat cite encore quelques chiffres à l'attention des commissaires. Les besoins en céréales panifiables de la meunerie en Suisse s'élèvent à 480'000 tonnes et le contingent d'importation se monte 70'000 tonnes. La production helvétique se monte donc à 410'000 tonnes.

Un commissaire précise que, si effectivement il n'y a pas de contingent au niveau des céréales, il y a un pourcentage maximum que chaque exploitation ne peut dépasser en fonction de la grandeur de son exploitation. De plus, un commissaire demande de quels types sont les céréales contenues dans les chiffres qui viennent d'être annoncés et souhaite savoir si l'importation est monnaie courante. En outre, plusieurs autres commissaires font part de leur étonnement d'avoir vu des blés, fraîchement livrés, être dénaturés alors que la récolte est correcte.

Le Département de l'économie et du sport (DECS), par la voix du Conseiller d'Etat ainsi que du Chef du Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI), apporte les réponses suivantes :

- La majeure partie des céréales panifiables est constituée de blé, mais également de seigle et d'épeautre. Quant aux contingents d'importations, ceux-ci sont dépendants de la quantité et de la qualité produites en Suisse, donc variables d'une année à l'autre.
- Il n'est pas possible de faire abstraction du marché des céréales fourragères, puisque les céréales panifiables sont parfois déclassées soit en fonction de la quantité récoltée, soit en fonction de la qualité, soit des deux. En 2014, 10'000 tonnes ont ainsi été déclassées sur l'ensemble de la production helvétique.

Les commissaires présents constatent que le marché du blé est bien difficile à comprendre et comprennent le désarroi des agriculteurs face aux marchés mondiaux qu'il est impossible de maîtriser, les céréales étant désormais cotées en bourse.

Il est relevé, par les commissaires présent-e-s, tout comme dans le texte du postulat, qu'à l'heure actuelle « il n'y a aucun lien de transparence avec le consommateur », que ce soit au niveau des marchés nationaux et mondiaux ainsi que le manque de contrôle sur ceux-ci. Une réflexion sur des opportunités de circuits courts, en favorisant la mise en contact entre producteurs et transformateurs - comme cela se fait déjà avec d'autres produits - permettrait d'améliorer la transparence. Il est souligné que le canton de Genève reconnaît les céréales produites sur son sol avec une certification, et ce par le biais du label Genève Région - Terre Avenir (GRTA) et que les moulins vaudois sont demandeurs d'une certification des céréales.

Un rapport du Conseil d'Etat pourrait donner des pistes de réflexion sur une certification de la production céréalière vaudoise. Il serait ainsi possible de savoir, par exemple, si les vaudois mangent du pain composé de céréales provenant d'autres cantons.

Les commissaires présents trouvent qu'il serait opportun d'obtenir un rapport sur la situation générale avec des chiffres à l'appui. Cependant, il convient de ne pas créer une machine administrative dans laquelle les producteurs devraient tout justifier.

C'est pourquoi il est précisé ici, que les commissaires considèrent que des chiffres généraux seraient plus judicieux qu'une année de référence, étant donné que les volumes des récoltes sont variables d'une année à l'autre.

En outre, le Conseil d'Etat est invité à intervenir auprès de l'OFAG pour plus de transparence et de traçabilité ainsi que sur des pistes pouvant conduire à une certification générale des céréales dans tout le pays.

## **5. VOTE DE LA COMMISSION**

*Prise en considération du postulat*

*La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.*

Bussy-Chardonney, le 5 juin 2017

*La rapportrice:  
Laurence Cretegny*